

## Programme de “Challenging Inequalities”

### Questions Fréquemment Posées

Q1 Y a-t-il un quota de propositions sélectionnées par pays?

R1 Un équilibre géographique entre les pays sera observé, ainsi que la diversité des sujets/thèmes abordés par les CBO sélectionnées tout en respectant la qualité des projets proposées.

Q2 Si un projet aborde plusieurs thèmes, est-ce possible? Ou devons-nous aborder seulement un thème ? Par exemple, puisque le projet devrait traiter du niveau local, pouvons-nous fusionner ou mélanger des activités de réfugiés, par exemple, avec des personnes handicapées?

R2 C'est possible tant que le projet est cohérent et que les thèmes abordés sont interconnectés avec une logique d'intervention solide.

Q3 Le projet doit-il avoir lieu dans le pays où je suis enregistré?

R3 Oui. La proposition doit refléter une action basée sur la communauté à mettre en œuvre au niveau local.

Q4 Devons-nous élaborer et soumettre un budget à ce stade?

R4 Non, le budget n'est requis après la première étape de présélection. Le budget de la proposition doit être conforme à l'allocation indiquée dans l'appel et doit être réaliste et économique par rapport aux activités proposées.

Q5 Dois-je trouver un partenaire ou puis-je soumettre la proposition seul ?

R5 Les deux options sont acceptables.

Q6 Quelle serait la nationalité du groupe cible?

R6 Les bénéficiaires des actions basées sur la communauté doivent être issus du niveau local/de la communauté dans les huit pays éligibles.

Q7 Ma proposition peut-elle être basée sur une proposition précédente qui a été mise en œuvre?

Q8 La proposition peut-elle représenter une deuxième phase d'un projet existant?

R7&8 Oui, tant qu'elle est cohérente en elle-même et peut être considérée comme une proposition autonome.

Q9 Quelle est la définition des CBO ?

R9 Les CBO, ou Organisations Basées sur la Communauté, sont des entités de base à but non lucratif formées et gérées par des membres d'une communauté pour répondre aux besoins et préoccupations locaux. Elles opèrent généralement au niveau local et sont axées sur l'amélioration du bien-être et du développement de leurs communautés à travers diverses initiatives et projets.

Q10 Un groupe d'ONG/CBO peut-il postuler ou doit-il y avoir seulement 1 demandeur ?

R10 Un consortium de partenariat peut être établi entre l'organisation demandeuse et d'autres partenaires. Si le consortium est légalement enregistré en tant qu'entité, il est permis à un groupe de CBO de postuler ensemble. Cependant, si ce n'est pas le cas, le Secrétariat de l'ALF ne contractera qu'une seule entité agissant comme demandeur. Cette entité peut ensuite gérer d'autres membres du consortium.

Q11 Le cofinancement est-il autorisé?

R11 Oui, il est autorisé mais non obligatoire.

Q12 Pouvons-nous soumettre plus d'une proposition dans le cadre de cet appel?

R12 Oui, vous pouvez. Cependant, seule une proposition par organisation demandeuse peut être sélectionnée/attribuée.

Q13 Sommes-nous éligibles en tant qu'organisation travaillant avec la communauté palestinienne en 1948 enregistrée à Haïfa ?

R13 Les CBO éligibles doivent être enregistrées en tant qu'entités légales et travailler dans l'un des pays suivants : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Liban et Palestine.

Q14 Les organisations à but lucratif seraient-elles éligibles à postuler?

R14 Ce programme cible spécifiquement les organisations à but non lucratif. Par conséquent, les organisations à but lucratif ne sont pas éligibles à postuler.

Q15 Pouvons-nous postuler pour un projet en partenariat avec une organisation de France par exemple et les frais de déplacement du partenaire vers le pays de l'action seraient-ils considérés comme éligibles?

R15 L'éligibilité de ces coûts dépendra du rôle du partenaire dans la mise en œuvre de l'action et de la valeur ajoutée de ce voyage (par exemple: fournir une formation, etc.).

Q16 Quels documents sont nécessaires avec la demande?

R16 À la première étape, seul le formulaire de demande est requis.

Q17 Pouvons-nous mettre en œuvre le renforcement des capacités abordant les problèmes du monde arabe au niveau régional?

Les actions basées sur la communauté doivent se concentrer sur les besoins/défis identifiés au niveau local/national.

Q17 Quels sont les frais éligibles sous le projet prévu?

R17 Les dépenses éligibles doivent être nécessaires à la mise en œuvre du projet, raisonnables, justifiées et conformes aux exigences d'une gestion financière saine, en particulier en ce qui concerne l'économie et l'efficacité, et économiques par rapport aux activités proposées.

Q18 Si je ne suis membre d'aucun des Réseaux Nationaux de l'ALF, cela affectera-t-il ma priorité pour être sélectionné ?

R18 Non, mais veuillez noter que l'adhésion à l'ALF est gratuite et offre de nombreuses opportunités.

Q19 Votre collègue a mentionné de préférence la réalisation d'un projet de 6 mois, car il y a une formation au renforcement des capacités. J'aimerais obtenir plus de détails à ce sujet.

R19 La mise en œuvre des actions basées sur la communauté devrait avoir lieu entre août 2024 et février 2025. Pendant la phase de mise en œuvre, les CBO bénéficieront d'une assistance technique continue. Cette assistance technique est un programme de soutien stratégique et sur mesure visant à renforcer les capacités, l'efficacité et l'impact de la CBO dans la poursuite de sa mission et au service de sa communauté. Elle englobe un large éventail de services et d'expertise fournis par des professionnels expérimentés dans des domaines tels que le développement de programmes, le renforcement des capacités, la gouvernance et la mobilisation des ressources. Cette assistance commence par une évaluation approfondie des besoins pour identifier les défis et les lacunes spécifiques de la CBO de base, ce qui permet de développer un plan personnalisé pour y remédier efficacement.

Q20 Quelle est la durée du projet ?

R20 La mise en œuvre des actions basées sur la communauté devrait avoir lieu entre août 2024 et février 2025.

Q22 Une ONG est-elle considérée comme une CBO ?

R22. Une Organisation Basée sur la Communauté (CBO) est une organisation à but non lucratif opérant localement, axée sur les besoins spécifiques d'une communauté, tandis qu'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) est une organisation à but non lucratif indépendante travaillant à travers plusieurs communautés ou pays pour traiter des questions sociales, environnementales ou humanitaires plus larges.

Q23 Nous sommes intéressés à postuler pour le Programme de Lutte contre les Inégalités, cependant, nous ne pouvons pas voir le formulaire complet sans entrer par question, y a-t-il un moyen d'obtenir le formulaire complet ?

Q24 Afin de rationaliser notre processus de candidature, nous vous demandons aimablement de nous fournir le formulaire de demande en ligne au format Word. Cela nous permettrait de remplir le formulaire hors ligne initialement, en assurant précision et exhaustivité, avant de le soumettre en ligne.

A23&24 Sur la page du site de l'ALF où l'appel est publié, vous pouvez télécharger une version PDF de l'appel depuis le haut de la page où il est écrit : Lire l'appel au format PDF ici. Si vous faites défiler jusqu'à la page 6 sur 6, vous pouvez prévisualiser toutes les questions du formulaire de demande.

Q25 En tant qu'association pour le Développement Intégré et Durable des zones rurales et forestières dans le gouvernorat de Beja (ADID) opérant principalement dans des zones défavorisées, pouvons-nous postuler à votre appel à projets, d'autant plus que dans ses zones il n'y a pas de CBO actives ?

R25 Oui, vous pouvez postuler à l'appel. Nous vous conseillons de compléter toutes les informations pertinentes afin de répondre aux critères de sélection mentionnés dans l'appel.

Q26 Comment puis-je rejoindre le programme en tant que membre d'une association de femmes ?

R26 Veuillez noter que le programme est spécifiquement destiné aux organisations communautaires locales et aux groupes de la société civile organisée enregistrés en tant qu'entités légales et travaillant dans les pays suivants : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Liban et Palestine. Vous pouvez postuler au programme via votre association plutôt qu'en tant qu'individu.

Q27 Nous sommes une association dans le monde rural de la province de Guelmim-Bab Sahara au Maroc, qui comprend 250 membres qui dépendent de leur subsistance de l'agriculture de subsistance et travaillent dans leurs champs dans l'oasis. Cependant, en raison de la rareté de l'eau, nous avons pu, malgré les contraintes financières, fournir un puits, une pompe et un réservoir. Cependant, nous avons besoin de canaux pour livrer de l'eau à plus de 200 champs. Des canaux en plastique.

R27 En tant qu'organisation, vous êtes éligible pour postuler à l'appel ouvert actuel, cependant, veuillez noter que l'acquisition d'équipement, d'actifs, de pièces de rechange et d'activités de construction ne sont pas des coûts éligibles dans le cadre de ce programme.

Q28 J'écris du réseau espagnol car nous avons une question concernant cet appel car il dit ce qui suit : Enregistrée en tant qu'entités légales et travaillant dans les pays suivants : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Liban et Palestine. Les entités enregistrées en

Espagne mais travaillant dans ces endroits sont-elles considérées comme éligibles, ou est-ce réservé aux organisations basées dans ces pays uniquement ?

R28 Non, les organisations demandeuses doivent être enregistrées dans les pays éligibles uniquement.

---